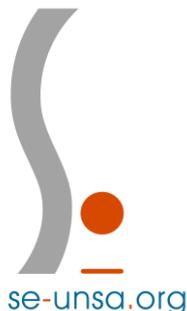


Montpellier, le 4 juillet 2019



À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'EN

Objet : Evaluations CP-CE1 et répartition pédagogique

Monsieur le Directeur Académique,

Le SE-Unsa s'adresse à vous suite au message reçu aujourd'hui (lire ci-dessous), jeudi 4 juillet, dans certaines écoles du département :

Mesdames et messieurs les directeurs,

certaines de vos collègues n'ont pas fait passer et/ou n'ont pas saisi les évaluations CP/CE1.

Dans ce contexte, il apparaît difficile de valider, au sein des écoles, des répartitions pédagogiques qui confieraient de nouveau les classes de CP et de CE1 à des agents ayant délibérément fait le choix de ne pas se positionner "dans le respect des programmes et instructions du ministre chargé de l'éducation nationale" (article L.912-1-1 du code de l'éducation).

C'est pourquoi, avec le soutien de Madame la Rectrice, le directeur académique souhaite que je puisse m'assurer que les enseignants ayant refusé de mettre en œuvre les instructions ministérielles relatives aux évaluations nationales en CP et/ou en CE1 ne soient plus en charge de ces classes à la rentrée de septembre 2019.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir prendre en compte ces orientations dans la validation à venir des répartitions pédagogiques de votre école.

Le SE-Unsa conteste l'envoi de ce message pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en accord avec le BO spécial n°7 du 11 décembre 2013 relatif à la direction d'école, la répartition pédagogique dépend du seul directeur d'école. En aucun cas, dans cette responsabilité, le directeur ne peut être chargé de mettre en œuvre des mesures qui relèvent selon nous de mesures de rétorsion.

D'autre part, la DGRH étant plutôt dans une volonté d'apaisement vis-à-vis des évaluations de janvier, il ne semble pas que cela soit une volonté ministérielle.

Avec toutes les interrogations légitimes des professionnels que sont les enseignants sur un dispositif mal conçu, aux objectifs confus entre évaluation du système et évaluation diagnostique, interrogations accentuées par les dysfonctionnements techniques et l'utilisation politique des résultats, communiqués à la presse sans que les enseignants aient les résultats... Pour le SE-Unsa, cette décision est exagérée.

Le SE-Unsa s'étonne par ailleurs du calendrier d'envoi (un jour avant la sortie des classes) alors que la très grande majorité des répartitions pédagogiques sont faites cela mis au regard d'une circulaire de rentrée qui précise et rend dorénavant obligatoire toutes ces évaluations.

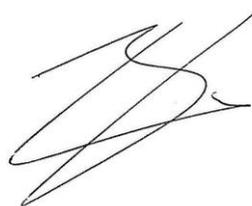
Plus qu'une maladresse, il s'agit selon le SE-Unsa d'une erreur prompte à renforcer le sentiment de défiance et d'autoritarisme vécu par un grand nombre de nos collègues.

C'est la raison pour laquelle, le SE-Unsa 34 vous demande de bien vouloir apaiser la situation à 24 heures de la sortie.

Restant disponible pour tout échange éventuel à ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon profond attachement au service public d'Education.

Jean-Robert BIGGIO

Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Robert Biggio'.